

BOTTERENS

votre bulletin d'informations communales

Infos



Conseil Communal de Botterens

Législature 2021/2026



Robert Ruffieux, Yanaelle Sciboz, Olivier Risse, Michael Richoz et Dominique Macheret

www.botterens.ch

Annonceurs

FERBLANTERIE - COUVERTURE - PARATONNERRES - INSTALLATIONS SANITAIRES
TUBAGE DE CHEMINEES - ETANCHEITE - CHAUFFAGES - MACHINES A LAVER

ruffieuxmr@bluewin.ch

M+R RUFFIEUX Sàrl

Le Liderrey 51
1637 CHARMEY

TEL - 026/927.15.73 - FAX - 026/927.23.20

Ruffieux Michel 079/577.78.42

Ruffieux Robert 079/659.70.28

Ruffieux Jean-Marc 079/577.78.43

Ruffieux Cédric 079/385.26.56

MENUISERIE GERALD RUFFIEUX



Rte de Botterens 95 - 1652 BOTTERENS
Tél. 026 921 26 68 - 079 173 28 74
Fax 026 921 28 41 - gerald.ruffieux@bluewin.ch

Agencement - Tranformations - Fenêtres - Portes -
Parquet - Escaliers - Rénovation

SOMMAIRE

- 4 Administration communale
- 5 Le mot du Syndic
- 7 Autorités communales
- 8 Gestion des déchets
- 9 Baby-sitting – Solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant
- 10 Convocation à l'Assemblée communale du 13.09.2021
- 12 Procès-verbal de l'Assemblée communale du 19.04.2021
- 31 Service de patrouille scolaire
- 32 Infos « Seniors »
- 34 Application iGruyère - Transports scolaires
- 36 Message de prévention de la police - sécurité sur le chemin de l'école
- 38 Procédure de demande d'autorisation de construire
- 39 Hommage à M. Jean-Pierre Gremaud
- 44 Avis aux pilotes de drones
- 46 Appel aux bénévoles
- 48 90 ans de Mme Elise Ruffieux

Parution du bulletin communal

Le bulletin communal est imprimé 3 fois par an, soit en mars, juillet et novembre.

Le dernier délai pour la remise de vos avis et articles est le **20 du mois précédant la publication** à commune@botterens.ch.

Pour les annonces publicitaires, merci de prendre directement contact avec l'administration communale au 026 921 18 37.

Afin de rendre ce bulletin plus vivant, vos photos, articles et autres propositions sont les bienvenus ! Merci par avance de votre collaboration !

Le secrétariat communal

Administration communale

Route de Villarbeney 11 – 1652 Villarbeney

Horaires d'ouvertures : lundi 15.00 – 19.00 heures
 jeudi 10.00 – 12.00 heures

Contacts : commune@botterens.ch
 caisse@botterens.ch
 ☎ 026 921 18 37



*Rappel : Fermeture estivale de l'administration
communale du 12 juillet au 1^{er} août 2021*

Le mot du Syndic

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Au début de cette nouvelle législature, je remercie, au nom du Conseil communal, les membres des différentes commissions communales qui ont œuvrés durant ces cinq dernières années.

En effet, il est difficile, de nos jours, de trouver des personnes prêtes à s'investir dans les tâches communales. Je pense particulièrement aux patrouilleuses et patrouilleurs qui assurent la sécurité de nos enfants aux arrêts de bus sans oublier les parents du Pédibus qui cheminent avec les plus petits sur le parcours qui les mène au bus scolaire.... Alors, n'hésitez pas à vous engager pour la sécurité de vos enfants.

Avec les beaux jours, chacun a l'espoir de pouvoir à nouveau vivre une vie à peu près normale, à l'abri de ce virus, et de retrouver ses voisins, ses amis, autour d'une table, en forêt, au bord du lac ou à la maison.

C'est dans ce sens que le groupe de travail pour l'aire de jeux et de rencontre se rencontre fréquemment afin d'aboutir au plus vite à la réalisation de ce projet intergénérationnel.

D'autre part, le Conseil communal s'emploie à accélérer le projet de trottoir entre Botterens et Villarbeney afin que cette liaison pédestre et peut-être cyclable soit achevée pour l'ouverture de la place de jeux et de rencontre.

Enfin, les années passant, il faudra repenser à assainir le bâtiment communal et son chauffage. Ce dernier étant à bout de souffle, il est l'heure de penser au bilan CO2 et de remplacer le chauffage au mazout par une énergie plus propre. Des investigations sont en cours.

Et je ne voudrais pas terminer sans avoir une pensée particulière pour notre ancien syndic, Jean-Pierre Gremaud, décédé en décembre dernier. « JP », comme le surnommaient les jeunes, était une personnalité de notre commune. Serviable et enjoué, il était à l'écoute de sa famille et des citoyens et donnait de précieux conseils ou renseignements sur l'histoire de la commune. Nous garderons de sa personnalité un souvenir mémorable.

Je vous souhaite, chères concitoyennes, chers concitoyens, un très bel été plein de riches rencontres, de moments de plaisir et de bonheur ainsi que de très bonnes vacances d'été.

Votre syndic

Dominique Macheret

Conseil Communal

Dominique Macheret Syndic

079 250 67 21

dominique.macheret@fr.ch

Administration générale

ARG

ASLG

Finances

Routes/déneigement/éclairage

Robert Ruffieux vice-Syndic

079 659 70 28

026 921 27 30

ruffieuxmr@bluewin.ch

Agriculture et montagnes

AICG

Eau potable

Épuration des eaux

Sport et loisirs

Yanaelle Sciboz

079 394 61 43

info@ys-architecte.ch

Ecoles et accueil extrascolaire

Curatelles

Culture et tourisme

Protection civile - ORCOC

Michael Richoz

076 398 23 52

technique@botterens.ch

Aménagement du territoire

Constructions / Énergie

Ordre public et naturalisations

Démoustication

Olivier Risse

079 565 20 18

026 913 93 43

orisse@hispeed.ch

Affaires sociales et santé

Cimetière

Feu

Forêts

Voirie et déchetterie

Gestion des déchets

Horaires d'ouvertures de la déchetterie intercommunale à Corbières :

- mardi 17.30 – 19.00 heures
- mercredi 14.30 – 17.30 heures (du 01.05 au 30.10)
- jeudi 17.30 – 19.30 heures
- samedi 09.00 – 11.00 heures
13.30 – 17.00 heures

Evacuation des déchets verts :

Les déchets verts/organiques peuvent être déposés à la place de compostage de la Fin-du-Chêne à Botterens (chèvrerie) du lundi au samedi. Merci de respecter scrupuleusement les indications que vous trouverez sur place en matière de tri.

Evacuation des sacs poubelles :

Veillez-vous adresser à l'administration communale pour obtenir une carte d'accès à la benne compactrice (carte magnétique).

Recharge de votre carte

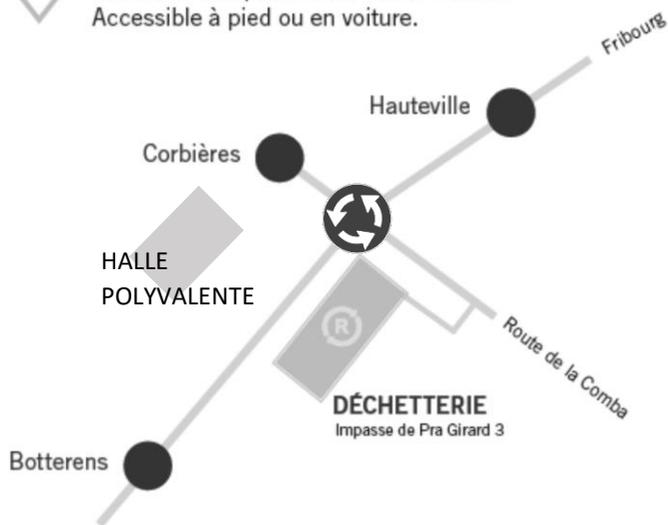
L'appareil de recharge se situe devant l'entrée principale de la halle polyvalente à Corbières.



1647 Corbières, Impasse de Pra Girard 3

L'accès se fait par la Route de la Comba.

Accessible à pied ou en voiture.



Baby-sitting

Nous vous communiquons ci-après les coordonnées de jeunes filles se tenant à votre disposition pour du baby-sitting :

Aebischer Ophélie 2003	
Ch. de Châtel 54 – Botterens	079 284 23 74
Barras Emilie 2003	
Impasse du Jordil 7 – Villarbeney	079 905 48 37
De Campos Mafalda 2001	
Rte du Villard 3 – Botterens	078 661 67 14
Mutrux Elise 2007	
Rte du Chamois 4 – Botterens	079 905 48 37
Ruffieux Céline 1998	
Imp. du Jordil 25 – Villarbeney	079 128 61 76
Ruffieux Estelle 2004	
Ch. de Châtel 15 – Botterens	079 919 77 85



Une solution pour l'éveil et l'accueil de votre enfant ?

Association d'accueil familial de jour de la Gruyère / 079 710 66 86

L'association s'occupe de l'accueil de petits enfants de leur naissance jusqu'à la fin de leur scolarité primaire, au domicile d'une assistante parentale. **A Botterens Mme Florence Grandjean assure ce service en tant qu'assistante parentale agréée.**

Atelier de jeux et bricolages "Arc-en-ciel" / 026 921 19 17

Atelier de jeux et bricolages ouvert aux enfants de 2,5 ans à 4, 5 ans à raison de 2 x 2 heures par semaine. Mme Annamaria Schaller, animatrice, se tient à votre disposition en cas d'intérêt.

Crèche & Nursery A Petits Pas / 026 921 39 96

La crèche située à Broc accueille des enfants âgés de 3 mois à 5 ans environ, répartis en 3 groupes de vie.

Accueil extrascolaire Broc-Botterens/ www.botterens.ch/vivre/ecoles/aes

Accueille les enfants des écoles enfantines et primaires du cercle scolaire de Broc-Botterens dans un cadre de qualité en dehors des heures de classe.

Convocation à l'Assemblée communale du 13 septembre 2021

Les citoyennes et citoyens de la commune de Botterens sont convoqués en assemblée communale le **lundi 13 septembre 2021**, à 20.00 heures, au Restaurant Le Chamois

Tractanda

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 19 avril 2021
2. Législature 2021-2026
 - 2.1. Mode de convocation aux assemblées communales
 - 2.2. Délégation de compétence au Conseil communal pour les opérations immobilières
 - 2.3. Nomination de la commission financière
 - 2.4. Nomination de la commission d'aménagement
 - 2.5. Nomination de la commission des naturalisations
3. Crédit d'investissement pour le remplacement du chauffage à mazout du bureau communal et de la salle communale par une PAC air-eau extérieure
4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets à traiter durant l'assemblée peuvent être consultés 10 jours avant l'Assemblée au bureau communal, pendant les heures d'ouverture.

Le Conseil communal



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Investissez aujourd'hui dans une installation solaire photovoltaïque! Gruyère Energie vous propose une solution clé en main!

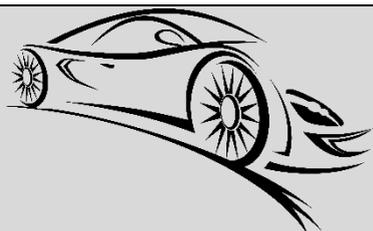
- *Étude de faisabilité et devis*
- *Installation et mise en service*
- *Maintenance*



Retrouvez toutes nos offres sur :
www.gruyere-energie.ch/photovoltaique
Contact : T +41 26 919 23 23
office@gruyere-energie.ch



La force d'une région
www.gruyere-energie.ch



Carrosserie Patrick Chassot

Tôlerie – Peinture au four – Remplacement de pare-brise –
Vitres teintées – Réparation toutes marques
Véhicule de remplacement
Devis gratuit

Route de Fribourg 155
1634 La Roche
patrick@carrosserie-chassot.ch
www.carrosserie-chassot.ch

Tél. : 026/413.31.63
Mobile : 079/254.70.52
Applicateur **CERAMIC PRO®**

Procès-verbal de l'assemblée communale du 19.04.2021

<u>Présidence</u>	Dominique Macheret, Syndic
<u>Présents</u>	94 citoyennes et citoyens
<u>Excusés</u>	M. S. Grandjean Mme J. Curty Mme S. Ruffieux et M. L. Genoud
<u>Scrutateurs</u>	Mme M.-A. Pasquier et M. J.-M. Trouillet
<u>Secrétaire</u>	Gaëlle Murith, secrétaire communale

Liste des objets à traiter

5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14.12.2020
6. Comptes 2020
7. Approbation d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens
8. Divers

Au nom du Conseil communal, le Président souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens à cette assemblée des comptes 2020. Il salue la participation nombreuse de jeunes à cette assemblée et les remercie de leur intérêt. Il informe l'assemblée que celle-ci est enregistrée afin de faciliter à la secrétaire communale la rédaction du procès-verbal. M. le Président précise qu'en application des dispositions prévues par la loi sur les communes, l'assemblée a été dûment convoquée par parution dans le bulletin communal, par publication dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 9 avril 2021 et par affichage au pilier public.

Le Président demande si ce mode de convocation ou l'ordre du jour appellent à des remarques.

Ceci n'étant pas le cas, le Président dresse la liste des personnes excusées et nomme deux scrutateurs. Ces derniers procèdent au décompte des personnes présentes en ne tenant pas compte de la secrétaire communale et du caissier, ni de M. François Pharisa, journaliste. 94 citoyennes et citoyens actifs sont présents ce soir, y compris les membres du Conseil communal qui ne sont pas autorisés à voter pour les comptes. M. le Président demande si d'autres personnes présentes ce soir ne jouissent pas du droit de vote communal ? Ceci n'étant pas le cas, M. le Président poursuit.

Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 14 décembre 2020

Ce procès-verbal était à disposition de chacune et chacun auprès de l'administration communale et a fait l'objet d'une publication dans le bulletin communal du mois de février 2021. Le Président demande si quelqu'un souhaite faire une observation sur la rédaction de ce procès-verbal ou son contenu ?

Ceci n'étant pas le cas, le Président passe au vote et demande à celles et ceux qui approuvent ce procès-verbal tel que rédigé de se manifester à mains levées :

Le procès-verbal du 14 décembre 2020 est adopté à l'unanimité.

Le Président poursuit avec le point 2 du tractanda :

2. Comptes 2020

Le Président passe la parole au caissier, M. Creux, pour la présentation des comptes de fonctionnement 2020.

En préambule, M. Creux indique que l'organe de révision a procédé à la révision des comptes 2020 en date du 23 mars 2021

Il présente ensuite les chiffres au beamer et fournit des explications là où des modifications sensibles sont intervenues en regard du budget 2020 et des comptes 2019.

M. Creux précise que les charges liées sont toutes un peu plus élevées que celles budgétées en raison notamment de la croissance démographique (6.75% sur 12 mois –supérieure à la moyenne cantonale) importante intervenue entre 2018 et 2019.

Au chapitre 8, M. J.-M. Trouillet demande pourquoi les coûts pour la démoustication diminuent autant d'une année à l'autre.

M. le Président répond que les coûts d'intervention dépendent entre autres du niveau du lac et de la présence de moustiques. Plusieurs passages de l'hélicoptère sont parfois nécessaires.

Au chapitre 9 Finances et Impôts, les charges s'élèvent à Fr. 590'329.55 et à Fr. 2'435'855.45 pour les revenus, soit 537'000.- de plus qu'au budget.

M. Creux précise que les recettes fiscales de la Commune de Botterens sont relativement peu impactées par le tissu des entreprises. En rapport avec le total des recettes fiscales, la révision de la fiscalité des entreprises intervenue au 01.01.2020 n'a pas eu de conséquences trop importantes pour Botterens comme cela est le cas pour de grandes communes.

La présentation des comptes n'appelle aucune autre question. Le caissier annonce un excédent de revenus de Fr. 233'952.55, après Fr. 200'000.- attribués à la réserve et Fr. 200'000.- d'amortissements supplémentaires.

Le Président passe aux comptes des investissements et redonne sans attendre la parole au caissier.

M. Creux informe l'assemblée que le déploiement du nouveau logiciel communal a été reporté en 2021 à la demande du fournisseur et en accord avec la commune.

Concernant l'investissement lié à la réfection du chemin d'accès au lac, les coûts se sont finalement révélés sensiblement moins importants que prévus. Aucun montant reporté au budget 2021.

Pour le budget relatif à l'assainissement du captage des Baumes, le solde a été reporté sur 2021.

Concernant la révision du PAL le solde a été reporté au budget 2021.

L'investissement de Fr. 20'000.- pour le portail cartographique a été reporté en 2021.

En revanche, notre participation pour la réfection des passerelles du Sentier du Lac de la Gruyère pour un montant de Fr. 36'387.- a été dépensé.

M. Creux conclut en indiquant que le total des charges d'investissement se monte à Fr. 110'109.60 et le total des produits à Fr. 22'913.10, soit un investissement net de Fr. 87'196.50 pour l'exercice 2020.

M. Creux poursuit avec la présentation des actifs et passifs du bilan 2020.

M. Creux conclut en indiquant que la fortune nette de la commune avant le bénéfice de cette année 2020 se montait à Fr. 765'921.54. En additionnant le résultat de l'exercice 2020, la fortune nette de la commune s'élève désormais à Fr. 999'874.09.

M. Creux fait remarquer que la commune est passée d'un état financier assez difficile à une situation relativement viable en quelques dizaines d'années seulement.

M. J.-M. Trouillet demande quel résultat on obtient si l'on divise l'excédent par le nombre d'habitants.

M. Creux répond que cela correspond à env. Fr. 1'600.--.

Le Président remercie M. Creux et indique que le rapport de la fiduciaire est affiché au beamer. Aucune remarque n'a été formulée et l'organe de révision invite l'Assemblée à adopter les comptes 2020.

Le Président donne ensuite la parole à G. Buchmann pour la lecture du préavis de la commission financière.

M. G. Buchmann indique que la commission financière a pris connaissance du rapport de l'organe de révision et des comptes 2020 et invite l'Assemblée communale à adopter les comptes 2020 de la Commune de Botterens.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 de se prononcer à mains levées et rappelle que les membres du Conseil communal ne sont pas autorisés à voter.

Les comptes de fonctionnement et d'investissements 2020 sont adoptés par 89 voix et 5 abstentions (le Conseil communal).

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et poursuit avec le point suivant :

3. Approbation d'un crédit d'investissement pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens

Le Président cède la parole à M. M. Richoz pour la présentation de ce projet.

M. M. Richoz indique qu'en préambule M. M. Jaccottet, membre de la commission « place de jeux » va prendre la parole pour un petit historique.

M. M. Jaccottet tient à s'exprimer en tant que natif de Botterens depuis plus de 80 ans et revient sur les années 50 et sur les jeux d'antan. Rien n'a vraiment changé depuis si ce n'est l'urbanisation des villages. Il félicite les sociétés qui s'investissent sans compter. M. M. Jaccottet souhaite rendre hommage au Conseil communal qui accepte de mettre à disposition de tous un terrain pour le développement de ce projet qui permettra de favoriser les rencontres intergénérationnelles. La jeune génération pourra s'y épanouir, de même que les Anciens ! Il félicite une nouvelle fois le Conseil communal, tout particulièrement M. M. Richoz et Mme Y. Sciboz pour l'enthousiasme avec lequel ils mènent ce projet.

Applaudissements de l'Assemblée.

M. M. Richoz remercie M. M. Jaccottet pour son intervention et invite les citoyennes et citoyens à réserver leurs questions au terme de la présentation des slides à l'écran.

M. M. Richoz rappelle qu'en 2020 une réflexion a été entamée par le Conseil communal pour créer une jonction entre les villages de Botterens et Villarbeney. Un investissement important a été consenti par l'Assemblée pour la réalisation d'un trottoir. L'étape suivante s'est portée sur la réalisation d'un lieu de rencontres pour les villageois. Un groupe de travail a été constitué en janvier 2021 et après 4 mois de réflexions et plus de 200 heures de travail un projet peut être présenté à l'Assemblée ce soir.

Le groupe de travail se compose de 10 citoyennes et citoyens 10 personnes, représentants de sociétés locales et d'associations. Toutes les générations y sont représentées ainsi que plusieurs corps de métiers.

Les valeurs mises en avant pour ce projet sont les suivantes : lieu de rencontres intergénérationnel, mobilier adapté aux seniors, jeux et activités variés, espace chaleureux et ludique, projet évolutif et respectueux du paysage.

Le choix de l'emplacement s'est porté sur la parcelle communale située au centre de Botterens en dessous de l'ancienne poste. Ce terrain dispose d'une surface de 1'800 m² et se situe à maximum 20 min à pied des habitations les plus éloignées. A noter que les parkings de l'Eglise et du Sentier du lac se trouvent à 5 min à pied et l'arrêt de bus juste à côté.

M. M. Richoiz présente ensuite les projections du projet à l'aide d'images de synthèse. Ce projet se veut adapté au village sur du long terme et n'est ni trop petit, ni trop grand. M. M. Richoiz précise que la société Real Sport a élaboré 3 propositions lesquelles ont été entièrement retravaillées par le groupe de travail afin d'aboutir à un projet plus cohérent.

Le groupe de travail a étudié plusieurs paramètres afin d'établir un budget réaliste. Néanmoins il est ouvert à prendre en considération toute remarque et idée.

M. M. Richoiz insiste sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement d'une aire de jeux mais également d'une vraie place du village où les sociétés pourront se rencontrer et organiser des manifestations. Le projet est composé des espaces suivants :

1. Terrain multisport 340 m²
2. Bâtiment annexe avec WC 50 m² et couvert 48 m²
3. Zone de jeux pour enfants 135 m²
4. Zone Pétanque
5. Parc voiture et vélo
6. Place de fête (place pavée 100m² + couvert 50 m² et terrain multisport 340 m²)

Au niveau des coûts, M. M. Richoz indique que ce projet a été chiffré sur la base d'offres budgétaires pour un coût total et final de Fr. 617'000.--.

Les coûts d'entretien/fonctionnement ont également été évalués et représenteraient env. 300 heures par année.

Ce budget ne tient pas compte de partenariats ou soutiens externes. Plusieurs organes et entreprises seront approchés au moment opportun. Le financement de cet investissement ne nécessite aucun emprunt bancaire. La mise à l'enquête est espérée en fin d'année 2021 pour une réalisation dès le printemps 2022.

M. M. Richoz cède ensuite la parole à M. J.-L. Ruffieux, membre du groupe de travail, qui souhaite s'exprimer au nom des sociétés locales.

M. J.-L. Ruffieux indique que 5 sociétés locales, sportives et culturelles existent à Botterens. Celles-ci sont vivantes et actives et indispensables pour assurer une vie communautaire harmonieuse. Ces sociétés pourront profiter des infrastructures projetées pour l'organisation d'évènements ou manifestations. Possibilité leur sera donnée pour faire des journées ou soirées de présentations, démonstrations à l'intention notamment des nouveaux habitants. Le groupe de travail est disposé à collaborer avec ces sociétés pour promouvoir la santé, le sport et la culture en organisant des évènements, initiations, divertissements, tournois et concours. Ce projet se veut rassembleur et convivial. M. J.-L. Ruffieux conclut en mettant l'accent sur la nécessité de soutenir ce projet qui illuminera les visages des petits et plus grands !

Applaudissements de l'Assemblée.

Mme B. Müller constate qu'en regard de l'actif du bilan se montant à env. 1 million de francs, l'investissement est important. Elle demande à combien peut-on estimer la part parrainée.

M. M. Richoz répond que le coût présenté ce soir de Fr. 617'000.—TTC ne tient pas compte d'éventuels sponsoring. Le résultat des démarches dans ce sens-là est difficilement prévisible. Le but sera bien évidemment de diminuer les coûts mais peut-être également d'apporter certaines plus-values.

Mme B. Müller demande si cet engagement financier est viable pour la commune.

M. B. Creux répond que les liquidités à disposition de la commune s'élèvent à ce jour à près de 2 millions de francs et que cet investissement peut être réalisé sans recours

à l'emprunt, c'est-à-dire sans charges d'intérêts, ni remboursement pour les générations futures. Cette dépense est réalisable avec les fonds à disposition, sans péjorer les finances de la commune. Les liquidités à disposition permettent également d'assumer les investissements de plus de Fr. 700'000.-- approuvés dans le cadre du budget 2021.

M. P. Müller demande si le projet prévoit de l'éclairage

M. M. Richoz répond qu'un éclairage d'ambiance est prévu mais non un éclairage de terrain de foot.

M. P. Müller demande si des heures d'utilisation seront fixées.

M. M. Richoz répond qu'un règlement d'utilisation va être élaboré. Des panneaux d'affichage sont également prévus. Tout est encore à mettre en place.

M. M. Raboud regrette que seules 4 places de parc soient prévues pour un projet de cette envergure.

M. M. Richoz rappelle que les parkings de l'Eglise et du Sentier du lac se situent à proximité. L'objectif est de favoriser les déplacements à pied et de privilégier l'utilisation des surfaces utiles pour la place et non pour du parcage.

M. le Président ajoute que dans le cas de manifestations d'importance, des alternatives de parking pourront être trouvées.

M. M. Raboud demande combien de places assises pourront être prévues sur la surface du terrain multisport.

M. M. Richoz répond que cela pourrait représenter env. 300 personnes (1 personne/ place assise /par m2).

M. M. Raboud demande si le local annexe comporte une cuisine.

M. M. Richoz que pour le moment ce bâtiment comprend des WC et un local de rangement. Le projet est évolutif et des choix seront pris en fonction des demandes.

M. F. Ruffieux demande si des gradins seront aménagés en face du terrain multisports ?

M. M. Richoz indique qu'un bloc béton installé tout en longueur permettra de s'asseoir.

Mme V. Tercier demande s'il sera possible de louer cette place pour des manifestations privées.

M. M. Richoiz répond que la priorité est que cette place soit accessible aux gens du village. Il y aura la possibilité de faire des choses. Il cite l'exemple de la place de jeux de Sauthaux au Pâquier.

M. M. Raboud prend la parole au nom de l'Amicale des sapeurs-pompiers qui organise actuellement le Petit Nouvel-An chez Jean Barras Sàrl. Il souhaite savoir s'il sera envisageable à l'avenir d'organiser si nécessaire cette manifestation sur cette nouvelle place.

M. M. Richoiz répond que c'est tout à fait possible. Un budget de Fr. 11'000.— est prévu pour l'achat d'une tente pour couvrir une surface d'env. 150 m². Le but est de pouvoir regrouper toutes les manifestations du village sur cette place.

M. O. Galster demande si le budget actuel comprend déjà les canalisations pour l'installation d'une future cuisine ?

M. M. Richoiz répond par l'affirmative, les raccordements seront existants notamment en raison de la présence des WC.

M. O. Galster demande quelle est la différence entre le bâtiment annexe et le local de rangement ?

M. M. Richoiz répond que le bâtiment est constitué d'un WC de 4 m sur 4m. Le reste de la surface reste disponible pour le rangement et l'hivernage du matériel par exemple.

M. O. Galster demande si le local sera chauffé ?

M. M. Richoiz répond que le bâtiment sera mis hors gel mais qu'aucun système de chauffage n'est prévu.

M. O. Galster trouve cela dommage. Il pense qu'un système de chauffage ainsi qu'une cuisine seraient plus adaptés pour l'organisation d'une manifestation.

M. M. Richoiz indique que cette question est déjà à l'étude. Un juste milieu doit être trouvé. Mettre à disposition une cuisine ou non. Peut-être mettre des frigos à disposition et des plans de travail mais pas forcément l'équipement type poêles et vaisselle. M. M. Richoiz relève qu'en cas de fête il est probable que des barbecues et grills soient plus adaptés.

M. B. Raboud estime dommage que la place ne soit pas toute sur un seul et même niveau. Pour une grande manifestation les différents espaces ne pourront pas être reliés.

M. M. Richoz répond que sur une surface de 300 m² l'on peut déjà accueillir pas mal de monde. Les places sont quasiment de niveau mais il n'est pas prévu de pouvoir démonter le grillage de verdure en raison des coûts notamment.

M. O. Galster demande si un espace pour les grillades est prévu ?

M. M. Richoz répond que ce point est à l'étude. Plusieurs aspects liés à la sécurité des jeunes enfants poussent la commission à y réfléchir et à rester prudents.

M. P.-A. Bossy constate qu'un second chemin d'accès est prévu.

M. M. Richoz répond qu'effectivement des contacts ont été pris avec le propriétaire de l'ancienne poste pour étudier l'aménagement d'un passage depuis l'arrêt du bus. Rien n'est encore figé pour le moment.

Mme J. Schick demande si pour des raisons de sécurité il serait envisageable d'installer un portail côté route (Gruyère Escape).

M. M. Richoz prend note de cette demande qui sera étudiée et répond que des chicanes sont d'ores et déjà prévues en aval de l'accès qui débouche sur la route communale afin d'éviter que des skateurs ou rollers ne dévalent cette pente à toute vitesse.

M. F. Tornare soulève la question d'une salle communale fermée et chauffée. Il semblerait au vu du monde de ce soir que la salle actuelle ne soit plus suffisante. La commune ne devrait-elle pas garder ce terrain en réserve ?

M. M. Richoz invite M. F. Tornare à poser cette question dans les divers, le sujet n'étant pas le même. Pour répondre succinctement, M. M. Richoz répond que la commune est également propriétaire du terrain plus en aval, en dessous de la route.

Mme A. Mutrux rebondit sur l'intervention de M. F. Tornare et relève que dans notre région la météo est souvent incertaine, même le 1^{er} août. Etant donné que la réflexion se veut évolutive ne serait-il pas plus approprié d'inclure à ce projet un bâtiment villageois.

M. M. Richoz estime que cette question relève d'un tout autre projet.

Mme A. Mutrux répond que la démarche pourrait être étudiée par étape mais qu'il faudrait faire une réflexion d'ensemble.

M. M. Richoiz insiste sur le fait que le projet présenté ce soir ne concerne en aucun cas une salle polyvalente.

M. O. Galster demande ce qui est évolutif finalement dans ce projet de place de jeux ?

M. M. Richoiz répond qu'il est évolutif dans le sens que les différentes zones peuvent être développées de manières variées, avec par exemple un espace de fitness urbain, des jeux et activités renouvelées.

M. O. Galster trouve dommage. Aujourd'hui un lieu de rassemblement est nécessaire. L'idée n'est pas de parler d'un autre projet mais de se donner un peu plus de moyens pour que tout le monde s'y retrouve. Le projet de place du village est très bien mais M. O. Galster estime que l'on se trouve à mi-chemin seulement de ce que la commune pourrait se permettre.

M. M. Richoiz est d'avis que M. O. Galster fait référence à deux projets totalement différents. L'investissement n'est pas le même ! Il est soit question d'un projet à 4 ou 5 millions soit du projet de ce soir que la commune peut entièrement autofinancer sans recourir à l'emprunt.

M. O. Galster répond que la commune a les moyens financiers en termes de liquidités pour décrocher un crédit auprès de la banque. Le vote de ce soir sera déterminant. Est-ce que les villageois soutiennent ce projet ou veulent-ils quelque chose de plus.

M. le Président précise que différentes variantes existent probablement pour la question relative à la salle communale. Le but du projet de ce soir est d'aménager une place communautaire en plein air. Une réflexion relative à la salle communale sera entamée. M. le Président tient néanmoins à rappeler que la salle existante est actuellement que très peu utilisée. Cette question relève d'un tout autre sujet.

M. M. Raboud constate que les assemblées rassemblent toujours plus de monde et que la salle communale est désormais trop petite.

M. le Président répond que pour deux assemblées communales par année d'autres alternatives existent dans d'autres salles. La place à disposition pour la place de jeux n'est pas suffisante pour réunir ces deux projets.

Mme C. Vonlanthen constate que le toboggan débouche juste à côté du terrain de pétanque. Elle invite également la commission à prévoir des bancs adaptés aux aînés et non du mobilier trop design et inconfortable.

M. M. Richoz prend note de ces remarques.

M. F. Ruffieux demande par quelles tranches d'âges la place a-t-elle été découpée ?

M. M. Richoz répond qu'il y a différents espaces mais qu'ils sont accessibles à différentes tranches d'âges. Le terrain peut autant être utilisé pour le foot, le basket que pour faire de la trottinette.

M. J.-C. Schick est d'avis que si le vote intervient ce soir sur ce projet, on hypothèque totalement la possibilité d'avoir un projet évolutif qui pourrait être décidé par exemple à la prochaine assemblée en décembre. En cas de vote ce soir les liquidités de la commune vont être dissoutes en comptabilisant les investissements votés en décembre 2020.

M. M. Richoz répond que dans le cas d'un projet de halle polyvalente, les liquidités ne suffiront de toute façon pas. Un emprunt bancaire sera obligatoire.

M. J.-C Schick précise que l'idée n'est peut-être pas de faire tout en une seule étape mais qu'il faut prévoir un projet évolutif. Le projet ne laisse pas cette souplesse. Il faut se donner le temps et réfléchir encore un peu.

M. le Président répond que pour l'étude d'une salle communale, d'autres variantes sont possibles, comme l'agrandissement de la salle actuelle. Le projet de ce soir concerne une place de jeux à ciel ouvert destinée notamment aux enfants qui souhaitent jouer à l'extérieur. Ce n'est pas le même projet, ni les mêmes objectifs.

M. O. Galster demande que l'on imagine les parents qui au mois de septembre sortent avec leurs enfants et qui aimeraient boire quelque chose de chaud.

M. le Président répond qu'ils feront comme tous les jeunes le font déjà aujourd'hui et se muniront d'un thermos. Il n'est pas question d'une buvette mais d'une place de jeux.

M. M. Richoz ajoute que le Conseil communal a pris acte de l'intérêt des citoyens pour une halle polyvalente. Néanmoins, une place à ciel ouvert a également son intérêt. Il ne faut pas mélanger les deux sujets. En revanche, si le local annexe doit se transformer en buvette la commission peut étudier cette faisabilité. Pour le

moment c'est un grand disponible où tout est à faire. D'où l'aspect évolutif à l'échelle de ce projet.

M. le Président tient également à souligner la présence du restaurant à proximité.

Mme V. Tercier indique que l'emplacement de la salle communale actuelle n'est pas pertinent, surtout avec des enfants. L'extérieur n'est pas adapté avec la proximité de la route cantonale limitée à 80 km/h. Pour cette raison, de pouvoir lier et la place de jeux et la salle communale serait une bonne idée.

M. M. Richoz répond qu'il n'est pas exclu d'envisager de pouvoir utiliser le bâtiment et le couvert pour des fêtes familiales par exemple.

Mme A.-M. Schmutz demande s'il est prévu d'installer des bancs au niveau de l'aire de jeux pour enfants.

M. M. Richoz répond par l'affirmative.

M. G. Ruffieux trouve que ce terrain au milieu du village se prête très bien à ce projet. Il est certain que cette place sera utilisée tous les jours contrairement à une salle communale. Ce terrain est très bien valorisé avec ce concept.

Mme J. Schick demande si dans la mesure où le local pourrait être loué est-ce qu'il serait possible de prendre connaissance du calendrier des locations sur internet par exemple.

M. M. Richoz répond que tous ces aspects doivent encore être définis et mis en place.

Mme C. Vonlanthen estime que dans ce cas-là les gens du village n'auront plus accès aux lieux ? Est-ce vraiment le but de faire de la location aux particuliers ?

M. M. Richoz répond que l'idée est plutôt de pouvoir réserver la zone pour anniversaire par exemple, comme cela se fait au Pâquier. Néanmoins, rien n'empêche d'autres utilisateurs de venir sur les lieux. Tout est encore à mettre en place par rapport à ces aspects.

M. F. Ruffieux demande si la commune dispose d'encore beaucoup de terrain à côté de l'emplacement prévu pour la place de jeux.

M. le Président répond que la commune a encore une zone juste en dessous.

D Braillard indique entendre en tant que membre de la commission les différentes remarques faites ce soir par rapport à une évolutivité plus poussée que celle prévue dans le projet présenté et demande quelle est la surface du terrain encore à disposition de la commune ? M. D. Braillard ajoute que ce projet a été chiffré sur des bases solides et réelles et que si l'on cherche à développer autre chose il faudra articuler d'autres montants. En regard des comptes et en anticipant l'évolution des finances sur les cinq prochaines années a-t-on une idée d'un montant que l'on pourrait autofinancer ?

Le caissier répond qu'il n'est pas possible d'anticiper à si long terme. Il rappelle que les excellents résultats enregistrés ces dernières années étaient en grande partie dus aux impôts irréguliers (gains immobiliers, droits de mutations). Il est probable que la commune puisse compter sur de telles rentrées encore deux ou trois ans. C'est très difficile à appréhender. Il faudra également prendre en considération la « qualité fiscale » des nouveaux arrivants et nous ne pouvons pas encore l'estimer. Ce projet de place de jeux est un projet « porteur » mais d'autres investissements seront peut-être nécessaires et essentiels ces prochaines années.

Le caissier ajoute qu'en ce qui concerne la halle polyvalente d'Otavela citée en exemple, les coûts d'entretien sont assez lourds, soit env. Fr. 200'000.-/année dans les coûts de fonctionnement pour un emprunt de plus de 3 millions. M. B. Creux rappelle que la commune de Botterens a été une commune extrêmement endettée avant les années 2010. Il est vrai que le coût d'emprunt aujourd'hui n'est pas cher mais le montant de la dette il faudra un jour ou l'autre le rembourser.

M. M. Richoz revient sur la question d'évolutivité propre au bâtiment et indique qu'une surface d'env. 200 m² peut être ajoutée au niveau de la structure du bâtiment si nécessaire. Concernant la halle polyvalente c'est un projet à étudier à part.

M. R. Ruffieux ajoute qu'en fonction de la demande et de la nécessité il est tout à fait envisageable de prévoir dans le cadre de la conception du projet un agrandissement ou un système de chauffage pour le local prévu sur la place de jeux.

M. M. Richoz ajoute que si une salle communale est construite sur cette place, il va falloir la louer pour assurer l'amortissement et trouver des compromis financiers. Ce ne sera alors plus un espace dédié aux gens du village et l'espace extérieur sera considérablement réduit.

M. O. Galster ajoute que pour une charge hypothécaire de 4 millions à 1% cela représente env. Fr. 3'300.-/mois. On est donc capable d'amortir plus que ce que les

intérêts coûteront. C'est pour cela qu'il y a un intérêt à réfléchir à investir plus. L'idée n'est pas de dépenser l'argent ou de le jeter par les fenêtres. En termes de coûts c'est extrêmement bas, donc intéressant.

M. O. Risse indique que plusieurs salles polyvalentes sont accessibles dans la région, que ce soit à la Roche, à Corbière, à Hauteville.

Pour répondre à M. D. Braillard, M. le Président indique que la surface encore à disposition de la commune est de 1'500 m². Surface peut être insuffisante pour la construction d'une salle polyvalente et des places de parc y relatives.

M. D. Braillard pense qu'au niveau de la commission il était important d'entendre les remarques formulées ce soir et voir dans quelles mesures elles pourront être prises en considération. A voir au niveau de l'évolution des finances si d'ici cinq à six ans d'autres projets pourraient être imaginés à ce même emplacement. Il est peut-être nécessaire d'anticiper et d'étudier d'avantage le projet sous cet angle.

M. G. Ruffieux estime que dans l'éventualité de la réalisation d'une grande salle, un nombre important de places de parc devra être prévu. Le projet présenté ce soir veut encourager les déplacements à pied et limiter les arrivées de l'extérieur.

M. Th. Moret trouve que ce projet est raisonnable pour un village comme le nôtre et que c'est un bon compromis financier. La commune de Botterens n'est pas une mégalopole !

M. J. Barras rappelle qu'il a toujours été question de créer une place de jeux et un lieu de rencontres. Il n'y a pas besoin d'avoir des infrastructures disproportionnées.

M. le Président indique que la commission et le Conseil communal ont pris bonne note des remarques et souhaits formulés ce soir et une étude de faisabilité sera entamée à propos de la salle communale. Il passe la parole à M. G. Buchmann pour le préavis de la commission financière.

G. Buchmann communique le préavis favorable de la commission financière pour cet investissement.

Le Président demande à celles et ceux qui approuvent cet investissement de Fr. 617'000.- et son mode de financement par des moyens propres de se prononcer à mains levées.

Cet investissement de Fr. 617'000.- pour la réalisation d'une aire de jeux et de rencontres à Botterens et son mode de financement par des moyens propres sont adoptés par 88 voix, 3 avis contraires et 3 abstentions.

Le Président remercie l'assemblée de sa confiance et la commission pour son travail.

Applaudissements de l'Assemblée.

4. Divers

M. le Président adresse au nom de tout le Conseil communal des remerciements à M. H. Moser pour son engagement durant la législature 2016/2021. Un petit discours est fait à son attention, suivi des applaudissements de l'Assemblée.

M. H. Moser remercie M. le Président et profite de lancer son dernier appel aux patrouilleuses. Villarbeney recherche toujours activement de nouveaux membres et certaines patrouilleuses de Botterens, fidèles au poste depuis de nombreuses années, seraient désireuses de céder le flambeau.

M. H. Moser remercie finalement les habitants pour leur confiance, ses collègues et l'administration communale.

M. le Président adresse ensuite quelques mots à M. M. Rauber qui a occupé le poste de surveillant de la déchetterie durant plus de 20 ans.

M. M. Rauber est remercié sous les applaudissements de l'Assemblée.

Le Président cède la parole à M. O. Risse qui souhaite faire quelques communications à propos du concept communal Seniors. M. O. Risse indique que la partie administrative est achevée et que l'ensemble des documents est désormais disponible sur le site internet de la commune. Ils peuvent être obtenus en format papier auprès du bureau communal. M. Risse tient à remercier ses collègues de la commission, Mmes J. Curty et M. Ruffieux et MM. S. Jaquet et M. Pasquier.

M. le Président informe ensuite l'Assemblée du lancement de l'application gratuite l Gruyère qui permet d'échanger instantanément avec les citoyennes et citoyens pour par exemple les informer d'une fermeture de route, d'une coupure d'eau urgente, etc.

Cet outil a été développé par deux jeunes gruériens et est à disposition de toutes les communes et associations intercommunales de la Gruyère.

La secrétaire communale ajoute que cet outil ne remplace pas le site internet, ni les informations distribuées via le bulletin communal ou les tout-ménages. C'est un appui pour des informations plus spontanées. Elle cite l'exemple du petit rappel notifié ce matin aux utilisateurs de l'application pour l'Assemblée de ce soir.

Mme A.-M. Schmutz demande s'il sera possible d'utiliser cette application pour par exemple rechercher des camardes de balades.

M. le Président répond qu'elle n'est pas destinée à ce type d'échanges mais que d'autres alternatives existent comme par exemple le groupe Facebook « T'es de Botterens-Villarbeney si... ».

Concernant le projet de trottoir entre Botterens et Villarbeney, le Président indique que le projet suit son cours. Plusieurs séances ont déjà eu lieu avec les services de l'Etat qui est en train d'étudier plusieurs variantes comprenant notamment des bandes cyclables.

M. D. Braillard demande si ces éventuelles modifications du projet entraîneront un dépassement du budget alloué par l'Assemblée pour cet investissement.

M. le Président répond que si ces modifications sont exigées par l'Etat les surlargeurs en question seront entièrement réalisées aux frais du canton.

M. F. Ruffieux demande s'il est possible pour les prochaines Assemblées de mettre en évidence sur les comptes et budgets affichés au beamer tous les postes qui concernent les charges liées.

M. le Président prend note de la demande de M. F. Ruffieux et indique que le nécessaire sera prévu pour les prochaines Assemblées.

Mme M.-A. Pasquier a constaté que le chemin au bord du lac a été refait en gravier gras. Elle regrette la suppression des bandes herbeuses.

M. le Président répond qu'il s'agissait d'une nécessité pour permettre la vidange des WC. L'accès n'était plus praticable. Les bordures seront réensemencées prochainement.

M. M. Jaccottet tient à féliciter l'Association du Sentier du Lac de la Gruyère et notamment son Président, M. D. Macheret, pour les travaux d'entretien entrepris sur ce sentier magnifique.

Mme M. Jaccottet relève également le superbe travail accompli pour la réfection des passerelles.

M. J. Barras suggère que le sentier soit mieux signalé afin que les promeneurs ne se trompent pas en empruntant le chemin de gauche à travers le pré de la Ferme de la Fin-du-Chêne.

M. le Président répond que la signalisation est interdite. Il prend néanmoins note de cette remarque et verra ce qu'il est possible d'améliorer.

Mme B. Müller regrette que les lieux ne soient pas davantage respectés. Une table a été brûlée.

M. le Président en convient et explique que la cause est très certainement un grill laissé sur la table.

M. N. Monney demande à quelle date interviendra le balayage des routes.

M. le Président répond que les travaux préparatoires débiteront le 24 avril et que la balayeuse passera dans la commune les 26 et 27 avril.

La secrétaire communale précise que l'information a été publiée ce jour-même sur le site internet de la commune et qu'une notification sera envoyée via l'Association de la Gruyère.

Mme C. Blanc demande quelles suites ont été données au dossier concernant la sécurisation du passage piéton à Villarbeney.

M. le Président répond que la barrière a été enlevée pour améliorer la visibilité. L'étude pour la rénovation des arrêts de bus englobera cet aspect, mais celle-ci ne

sera pas malheureusement entreprise à court terme par le canton. A noter aussi que le radar fixe a été installé à la porte d'entrée de Villarbeney.

M. J. Dervev souhaite que la commune prenne contact avec FTTH pour étudier le déploiement de la fibre optique sur le territoire communal.

M. le Président répond que le Conseil communal prend note de cette demande et qu'il approchera FTTH.

Mme M.-A. Pasquier a constaté que des coupes de bois importantes ont eu lieu en haut du Chemin de Châtel.

M. le Président répond que ces travaux ont été réalisés sous la supervision de l'ingénieur forestier sur une forêt propriété de la Commune de Broc. Il s'agit d'assurer un repeuplement naturel de la forêt.

M. O. Risse ajoute que cette intervention fait partie intégrante d'un programme de régénération de la forêt protectrice.

L'assemblée n'ayant pas d'autres remarques, le Président clôt l'assemblée à 22h50 sous les applaudissements des citoyennes et citoyens en remerciant toutes les personnes qui œuvrent au bon fonctionnement de la commune.

La secrétaire

Gaëlle Murith

Le Syndic

Dominique Macheret

Annonceur

Privé: Rte Blessonné 10 | 1652 Botterens

SERRURERIE ET FER FORGÉ

MONNEY N

CONSTRUCTIONS MÉTAL

Barrières | Portails | Escaliers | Portes
Réparation de serrures sur portes bois et métal

Route du Cloalet 20
1635 La Tour-de-Trême
nikfab.monney@bluewin.ch

T 026 912 40 62
F 026 913 19 61
N 079 332 40 62

Service de patrouille scolaire

Nous recherchons encore activement plusieurs parents prêts à donner un peu de leur temps pour assurer le service de patrouille scolaire à Villarbeney.

En collaborant TOUS ENSEMBLE la sécurité de nos enfants pourra être assurée tant à Botterens qu'à Villarbeney.

Si vous êtes intéressé à rejoindre les rangs, merci de bien vouloir vous annoncer auprès de Mme Yanaelle Sciboz, conseillère communale, au 079 394 61 43 ou auprès de l'administration communale.

Un « bonjour », un sourire et un « merci » à tous ces parents bénévoles qui s'engagent sont toujours les bienvenus. Pensez-y ! Merci 😊



Infos « Seniors »

Extrait de la brochure « *Des infos, des réponses pour bien vieillir en Gruyère* ». Disponible sur www.botterens.ch ou sur demande au bureau communal.

Les soins

L'accompagnement médico-social

Rappelons que la grande majorité des seniors vit en bonne santé et nous nous en réjouissons. Le domaine des soins et de l'accompagnement social à la personne fragilisée est toutefois essentiel pour soutenir l'autonomie.

L'ambulance

Si vous devez appeler l'ambulance, composez immédiatement le 144 et préparez-vous à répondre aux questions suivantes :

- Où êtes-vous ?
- A quel numéro êtes-vous joignable ?
- Que s'est-il passé ?
- La personne est-elle consciente ?
- Respire-t-elle ?

Ces questions sont posées pour traiter au mieux l'appel d'urgence et permettre de pouvoir engager les moyens adéquats pour chaque situation.

Dans chaque commune fribourgeoise, des premiers répondants sont sollicités par la centrale d'alarme 144 en cas d'arrêt cardiaque. Ils arrivent à domicile avec un défibrillateur en attendant l'arrivée de la police et de l'ambulance.

Médecin traitant, de garde ou à domicile, pharmacie de garde

Service de médecins de garde	026 304 21 36
Medhome, service médecins à domicile 7j/7 de 7h à 23h	026 670 07 00
Pharmacie de garde	026 304 21 40

Les soins à domicile

Toute personne en perte d'autonomie à cause de l'âge, d'une maladie ou d'un accident peut bénéficier de multiples prestations pour demeurer à domicile.

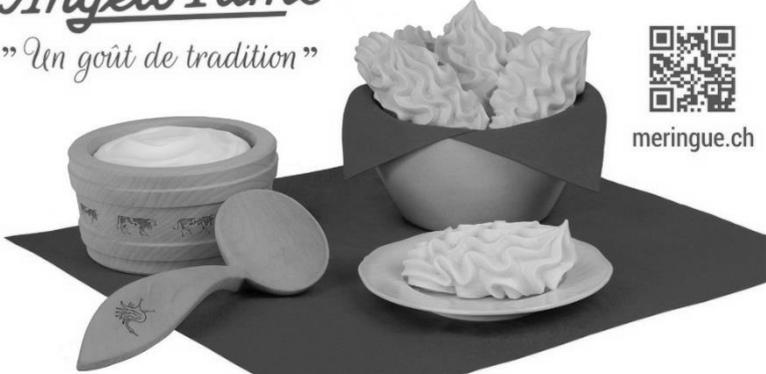
Réseau santé et social de la Gruyère,
service d'aide et soins à domicile

026 919 00 19



*Les meringues de Botterens
depuis 1946*

Angelo Rime
"Un goût de tradition"



meringue.ch

Véronique Roch

Professeure en soins infirmiers

Agréée ASCA

079 / 304 96 42

**Traitements
par
thérapie manuelle**

**Douleurs vertébrales
et
articulaires**

- épicondylite
- sciatique
- lumbago
- entorse

Cabinet de santé – Route de Botterens 105 – 1652 Botterens

Application iGruyère

DISPONIBLE SUR
Apple Store et Google Play



The screenshot shows the iGruyère application interface. At the top, there is a header with the Gruyère logo and the text 'Gruyère'. Below the header, there are three buttons for different municipalities: 'Commune de Botterens', 'Commune de Riaz', and 'Cor'. The main content area is titled 'Actualité' and features a list of news articles. The first article is dated '22 avril 2021' and is titled 'Balayage des routes communales', with a black and white image of a street sweeper. The second article is dated '19 avril 2021' and is titled 'Ce soir 19 avril 2021 Assemblée communale', with a black and white image of hands raised in a meeting. The third article is dated '15 mars 2021' and is titled 'Bienvenue sur le conseil de la Commune', with a black and white image of a landscape with mountains and trees.

C'est lors de la première vague de Covid-19, que deux jeunes développeurs gruériens ont constaté qu'il manquait un moyen de communication rapide pour échanger avec la population. Ils ont comblé ce besoin en développant l'application innovante **iGruyère** qui a conquis la Conférence des syndicats gruériens et ils ont créé la Société Jobby Sàrl.

L'Association Régionale la Gruyère a coordonné la mise en place de cet instrument destiné à l'usage des communes et des institutions principales du district. Simple et rapide, cette application permet d'informer en temps réel sur des sujets d'actualité.

Fermeture exceptionnelle d'une route, d'un parking, changement d'horaire de la déchetterie, interdiction de faire des feux de forêts, etc., en tout temps, vous serez informé/e par une notification.

Plus besoin de rechercher l'information, elle vient à vous ! Chaque commune et chaque institution dispose de son propre canal de diffusion et il vous est possible de vous abonner à un ou plusieurs canaux.

Alors n'hésitez pas : abonnez-vous gratuitement à l'application iGruyère en la téléchargeant sur votre smartphone et/ou tablette depuis Google Play Store (Android) et AppStore (iOS).

Le Conseil communal

Transports scolaires

Chers parents,

Afin d'éviter bien quelques tracassements à vos enfants dans le bus Tpf, merci de vous assurer que ces derniers quittent le domicile avec leur titre de transport.

Le Conseil communal



En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

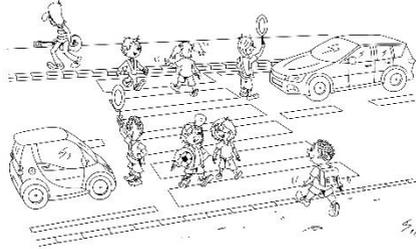
A vélo

Ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ;
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.

En voiture

Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.
Si un trajet est nécessaire :



- Assurez-vous que tout le monde est bien installé : ceinture, rehausseur, appuie-tête,... ;
- Utilisez les places de stationnement prévues ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Être vu

Afin que le conducteur puisse réagir, soyez visibles !

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.

AIDEZ-NOUS À PROTÉGER VOS ENFANTS !



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

☎ +41 26 305 20 30

🌐 www.policefr.ch

Procédure pour le dépôt d'une demande d'autorisation de construire

Les demandes de permis de construire (simplifiée-ordinaire et préalable) doivent obligatoirement être déposées auprès des communes par le biais de FRIAC (application de gestion). Tous les renseignements utiles et pratiques pour la création de votre compte utilisateur et de votre dossier sont disponibles via le lien suivant :

<https://www.fr.ch/seca/territoire-amenagement-et-constructions/permis-et-autorisations/friac-accueil>

IMPORTANT

- Avant d'élaborer votre dossier, renseignez-vous auprès de la commune pour déterminer le type de procédure à suivre (ordinaire ou simplifiée).
- L'intitulé de votre dossier doit obligatoirement faire mention de toute éventuelle demande de dérogation :
 - Demande de dérogation aux distances aux limites
 - Demande de dérogation à la route communale
- Une fois que le dossier FRIAC a été créé et que vous vous êtes assurés qu'il contient tous les documents et plans nécessaires, cliquer sur "envoyer à la commune". Après cette étape, vous pourrez alors imprimer le dossier en 4 exemplaires (1 exemplaire complet et dûment signé et 3 exemplaires réduits comprenant uniquement les plans et les fiches de requête).
- C'est à réception des dossiers "papiers" que le traitement de votre dossier par la commune se déclenchera.
- Sous réserve d'éventuelles demandes de compléments ou d'autres contraintes, le temps de traitement moyen d'analyse d'un dossier avant sa mise à l'enquête est de 2 à 3 semaines.

Le Conseil communal

Hommage à Jean-Pierre Gremaud

C'était une figure Jean-Pierre, quelqu'un qui a compté. Qui a compté pour sa famille, ses amis ainsi que pour les gens qui l'ont côtoyé.

Une figure dans la Commune, la Paroisse et le monde de l'élevage caprin. Un visionnaire, un travailleur surtout, avec un grand sens du devoir, de l'accueil et de la conciliation. Prêt à rendre service, bourré d'idées, pragmatique, curieux de tout et toujours un projet en tête ! Et surtout profondément humain et bienveillant.



Le 18 décembre dernier, Jean-Pierre nous a quittés subitement. « Il faudra lui mettre un hommage dans le bulletin communal ! » nous a-t-on dit. Relevons donc spécialement le lien étroit qu'il a eu avec son village.

Né en 1947, fils de François et Thérèse Gremaud qui tenaient la laiterie de Botterens, il était le cadet de deux sœurs et d'un frère. La laiterie était à l'époque un lieu de rencontres et se situait juste à côté de l'école. Avec la boulangerie d'Angelo Rime, elle fut dotée du premier téléphone. Aussi, Jean-Pierre aimait raconter qu'il enfourchait son vélo pour faire le commissionnaire quand une communication téléphonique concernait tel ou tel habitant du village !

Comme son père, Jean-Pierre suivit la formation d'agriculteur ainsi que celle de fromager pour laquelle il obtint brillamment la maîtrise à l'âge de 30 ans. Il a d'ailleurs formé de nombreux apprentis dans les deux branches.

A 20 ans, pressentant la surproduction de lait de vache à venir, il a donné plus d'importance au troupeau de chèvres de son père dans le but de vivre de

l'élevage caprin. Pendant 10 ans encore, il travailla à la laiterie tout en élevant ses biquettes à Enney.

Il s'est marié avec Antonie Buchs de la Villette en 1968 qui lui fut d'un grand soutien. A la fin des années 70, il fit le pari un peu fou de bâtir une ferme dans l'ancienne gravière de Botterens. Pour la petite anecdote, l'endroit était alors désertique et avait servi comme terrain pour des 2CV-cross !

Fort des connaissances qu'il avait acquises lors de l'exposition nationale à Lausanne de 1962 où il avait participé à la construction de bâtiments agricoles, il bâtit sa ferme en grande partie lui-même.

En 1980, ses chèvres déménagèrent dans leur nouvel espace, rejointes l'année suivante dans la partie habitation par Jean-Pierre, son épouse et ses trois filles. Dès lors, le chevrier fabriqua ses fromages sur place dans sa nouvelle fromagerie et Antonie assura les livraisons et l'accueil cordial à la ferme. Il dût cependant faire preuve de persévérance face à l'adversité. En effet, il lui fallut une dizaine d'années pour assainir son troupeau qui fut frappé par une maladie virale touchant toutes les chèvres d'Europe.

A cette époque, il mit à profit ses compétences en construction pour mener à bien en parallèle des chantiers principalement de rénovation dans les maisons du village. Il commença d'ailleurs par œuvrer pour la construction de la salle communale. Il déneigea aussi les routes durant de nombreux hivers, jonglant souvent lors de la période des naissances des cabris.

Respectueux de la nature et des animaux, il obtint le label bio en 2001. Il développa également une place de compostage pour le fumier et pour la récupération des déchets verts, assurant un engrais naturel durable pour ses prairies et un service pour la Commune. On pouvait régulièrement le croiser au volant de son tracteur amenant une benne par-ci, apportant du gravier par-là... Qui passait par la ferme avait le plaisir de partager quelques mots avec lui et d'apprécier son humour !

Il s'est de plus dévoué 20 ans comme président de paroisse et une législature à la syndiculture de la Commune, toujours soucieux de trouver des solutions.

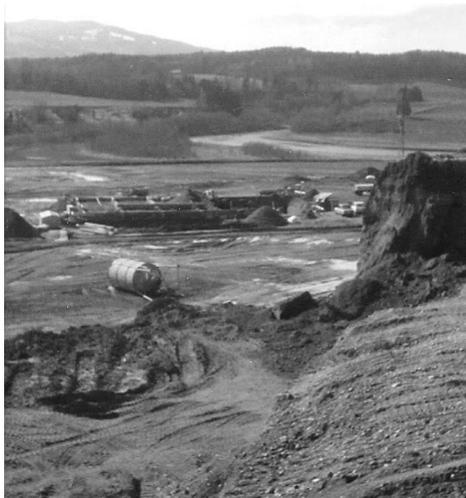
Avec le secrétaire communal d'alors, M. Jaccottet, il avait mis sur pied le bulletin « l'Echo de Botterens » qu'ils montaient manuellement avec leurs épouses quatre fois par année. La période de la rénovation intérieure de l'église faisait aussi partie des faits qu'il aimait relater.

Il eut la douleur de perdre subitement son épouse et bras droit en 2001. Ensuite, il s'associa avec plaisir avec sa deuxième fille pendant 6 ans, période durant laquelle il eut la joie d'héberger aussi sa petite-fille.

Dès 2013, il remit la ferme de la Fin du Chêne à la troisième de ses filles et à son petit-fils. Avec ce dernier et son beau-fils, ce fut un grand bonheur d'entreprendre les récents travaux d'agrandissement. La livraison quotidienne des fromages était pour lui une grande satisfaction et de belles occasions de rencontres.

Les derniers temps de sa vie, il relevait justement le sentiment d'accomplissement et de sérénité qu'il ressentait.

Certes, quel grand vide il laisse ! Mais quel grand « plein » aussi de tout ce qu'il a apporté autour de lui ! Merci de tout cœur, papa, et bravo !



Christine Ruffieux et famille

Les fondations de la ferme
dans la gravière



2 CV-cross dans l'ancienne gravière de la Fin du Chêne en 1976



Evolution de la Fin du Chêne 1981



2012



Ferme et exploitation à ce jour - 2021

Les chèvres accueillent Jean-Pierre avec reconnaissance !



Photo JP Bochud

Je pilote mon drone prudemment

Je pilote prudemment, car

- Je suis au fait de la législation et je m'y tiens ^

- Je maîtrise mon drone ^

- Je respecte la sphère privée d'autrui ∨

Les pilotes de drones sont tenus de respecter la loi sur la protection des données [↗](#) et les dispositions du code civil en matière de protection de la sphère privée. Je ne fais donc jamais voler mon drone à basse altitude au-dessus d'un terrain privé ou de lieux publics où se tiennent des personnes.

- Je ne représente aucun danger ni pour les personnes, ni pour les animaux ^

- J'évite les réserves naturelles ^

- Je me renseigne sur les éventuelles restrictions de vol auprès des autorités locales ^

- Je m'écarte à temps en présence d'autres aéronefs ^

- Je bénéficie d'une couverture d'assurance suffisante ∨

Dès que le poids de mon drone excède 500 g, je dois conclure une assurance responsabilité civile de 1 million de francs au moins. Pour les drones plus légers, il vaut cependant la peine de se renseigner avant tout vol sur la couverture d'assurance applicable.

Sans autorisation, je n'ai pas le droit d'utiliser mon drone

- À moins de 5 km d'un aéroport ou d'un hélicoptère ^

- À plus de 150 m au-dessus du sol à l'intérieur d'une zone de contrôle ^

- À proximité du lieu d'intervention des secours ou de la police ^

- Au-dessus ou à moins de 100 m d'un rassemblement de personnes ^

- Sans garder un contact visuel permanent avec lui ^

- Si son poids total en vol excède 30 kg ^

« *Le lac effet miroir* »



Photo Nicole Ruffieux

N'hésitez pas à partager avec nous vos plus beaux clichés ou vos propositions d'articles.

Pour tous renseignements : commune@botterens.ch ou 026 921 18 37



Appel aux bénévoles !

Les séneçons toxiques : des plantes à éliminer !

Depuis plusieurs années, le séneçon jacobée envahit nos régions avec ses petites fleurs jaunes. Or, cette plante est toxique et mortelle si elle est affouragée aux animaux. **Chaque année, les citoyens sont appelés à les éliminer.**

Auriez-vous un peu de temps pour venir nous aider à les arracher autour de la ferme ? Quand on est plusieurs, c'est toujours plus motivant !

Si tel est le cas, **tél. 079 710 31 43**. Nous organiserons quelques après-midis ou soirées en finissant de manière conviviale. Se munir de gants et d'un couteau ou petit sarcloret.

A tout bientôt et merci !

Pour l'équipe de la Fin du Chêne,
Christine et Simon

Les séneçons toxiques sont des plantes indigènes bisannuelles, qui ont profité de l'extensification des pâturages et de bords de route pour proliférer. On les trouve facilement dans des prairies fauchées tardivement et terrains vagues. Les graines sont disséminées par le vent et ont une faculté germinative d'une vingtaine d'années.

Comment lutter contre les séneçons toxiques ?

Faucher ou arracher les plantes avant que les graines s'envolent, ne pas composter. Éliminer les plantes par incinération. Le mieux est d'intervenir avant la floraison !



Annonces



Elevage caprin et Fromagerie artisanale bio

Famille Christine Ruffieux-Gremaud

Fin du Chêne 39 - 1652 BOTTERENS

026 921 14 22

fermedelafinduchene.jimdo.com



- Vente directe à la ferme de 7h30 à 10h30 (dimanche 10h) et de 16h30 à 18h15
- Traite ouverte aux visiteurs tous les jours de 17h à 18h de février à octobre
- Visites guidées sur réservation
- Sur le trajet du tour du lac de la Gruyère



Nous vous assurons.
Avec rapidité, fiabilité et
professionnalisme.

Julien Aeschlimann, Conseiller en assurances
M 079 671 17 82, julien.aeschlimann@mobiliere.ch

Agence générale de Bulle
Jacques Yerly

Chemin de Folliéran 23
1630 Bulle
T 026 916 10 40
bulle@mobiliere.ch

mobiliere.ch

la Mobilière

90 ans à Botterens

Elise Ruffieux a soufflé ses 90 bougies le 6 avril 2021 et dignement fêté cet évènement bien des jours durant !

C'est avec un sourire communicatif, une mine resplandissante et toujours bien entourée de sa famille, qu'elle a chaleureusement reçu ses nombreux visiteurs. Merci Elise ainsi qu'à toute ta famille pour ces agréables moments de partages !

Elise Ruffieux entourée de son fils et de sa belle-fille, Gérald et Christitne, et du Conseil communal de Botterens



Elise Ruffieux entourée d'une délégation du Conseil Paroissial de Botterens, Mme Mary-Claude Pasquier et M. Stéphane Grandjean